

Les relations entre les Innus et les non-Innus en Sagamie
Une double analyse « impressionniste » et discursive
The relations between the Innus and non-Innus in the Sagamie region
A double analysis “impressionist” and discursive
Las relaciones entre los Innus y los no-Innus en Sagamie
Un doble análisis « impresionista » y discursivo

Paul Charest

Volume 43, numéro 1, 2013

Autochtones et allochtones du Québec : quelles avenues pour une coexistence sociale et politique ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024469ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024469ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charest, P. (2013). Les relations entre les Innus et les non-Innus en Sagamie : une double analyse « impressionniste » et discursive. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(1), 9–24. <https://doi.org/10.7202/1024469ar>

Résumé de l'article

Ce texte présente une double analyse des rapports entre Innus et non-Innus en Sagamie. L'analyse dite « impressionniste » est fondée sur une expérience de trente-cinq ans de contacts et de travail avec des Innus. Elle fait état des prises de position de sept groupes d'acteurs : les Innus, les gouvernements, les Métis du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan, les politiciens locaux, les médias régionaux, les tribunaux et la population allochtone. L'analyse discursive, de son côté, est le résultat d'une analyse de 415 articles de journaux régionaux à partir de mots-clés associés à huit thèmes : les négociations territoriales, les revendications des Métis, le développement économique, la culture traditionnelle et contemporaine, la politique locale, les questions sociales, l'éducation, les sports. L'analyse des discours dans les médias écrits de la Sagamie démontre qu'en dehors des négociations de l'entente finale de l'Approche commune et des revendications des Métis il y a des terrains de bonne entente, en particulier dans les domaines du développement économique et de la culture. L'analyse impressionniste s'avère plus pessimiste en concluant que seuls des efforts très intenses d'information et les interventions positives de leaders locaux forts pourraient peut-être parvenir à rétablir des rapports plus harmonieux entre Innus et non-Innus en Sagamie. L'avenir de ceux-ci peut dépendre, entre autres, de la décision de la cour dans le dossier des revendications des droits des Métis du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan.



Paul Charest
CIÉRA, Université
Laval, Québec

Les relations entre les Innus et les non-Innus en Sagamie

Une double analyse « impressionniste » et discursive¹

J'E SUIS NÉ À ROBERVAL dans une maison de ferme située sur le bord du lac Saint-Jean. Je dis quelquefois en blague que j'ai humé à ma naissance l'air de la réserve de Pointe-Bleue –maintenant Mashteuiatsh – et que c'est à cause de cela que je me suis intéressé aux Amérindiens à un moment de ma carrière. En fait, ce fut un peu une vocation tardive, car c'est seulement en 1976, alors que j'enseignais depuis déjà plusieurs années au département d'anthropologie de l'Université Laval et que je possédais peu de connaissances préalables des questions amérindiennes, que j'ai commencé à travailler avec le Conseil Attikamek-Montagnais – appellation initiale du CAM – avec lequel je suis demeuré associé pendant quatorze ans en tant que directeur de recherche puis conseiller scientifique, tout en conservant mon poste de professeur. J'ai alors participé directement à la rédaction de l'énoncé de revendications territoriales globales déposé auprès du gouvernement fédéral en 1979 et du gouvernement provincial au début de 1980, ainsi qu'à la préparation des divers dossiers de négociations, dont la « fameuse » recherche sur l'occupation et l'utilisation du territoire appelée communément « la Grande Recherche »². J'ai aussi participé pendant un temps au

milieu des années 1980 à la table de négociation avec des représentants des gouvernements du Québec et du Canada alors que Bernard Cleary était négociateur en chef. J'ai quitté le CAM en 1990 avant sa dissolution en 1994, lorsque que le dossier des négociations des Innus a été repris par deux organismes sous-régionaux : le Conseil tribal Mamuitun et le Conseil tribal Mamit Innuat. Par la suite, j'ai continué à travailler pour des organisations et des communautés innues et à poursuivre des recherches académiques subventionnées.

Comme j'ai quitté la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis longtemps, soit au début des années 1960, tout en continuant à m'intéresser à ce qui s'y passait, c'est quand même avec un certain « regard éloigné » d'observateur externe que je vais analyser les relations entre Innus et non-Innus de la région dans la dernière décennie. Pour ce faire je vais procéder de deux façons. Je vais d'abord utiliser le texte de ma conférence présenté le 20 octobre 2010 à l'UQAC dans le cadre du forum « Autochtones et allochtones du Québec : Quelles avenues pour une coexistence sociale et politique ». Je pourrais qualifier d'« impressionniste » l'analyse que j'y ai alors présentée puisqu'elle était fondée sur une connaissance générale

de la situation des rapports entre Innus et non-Innus en Sagamie accumulée avec le temps, plutôt que sur des données de recherches de terrain sur le sujet.

Par ailleurs, afin d' étoffer mon analyse pour la rédaction du présent texte, j'ai lu le mémoire de maîtrise d'Audrey Lord publié en décembre 2010 et poursuivi sa démarche de recherche en consultant tous les articles de journaux locaux concernant les Innus de Sagamie et de la Haute-Côte-Nord publiés entre avril 2004 et octobre 2010. Cette démarche de recherche m'a amené à tirer des conclusions différentes de celles de ma première analyse de la situation, du moins telle qu'elle m'est apparue à travers la lecture des textes publiés dans les journaux locaux. Je qualifie cette analyse de « discursive » parce qu'elle se fonde sur des discours publics de leaders politiques et des faiseurs d'opinion de la Sagamie rapportés dans les journaux locaux.

PREMIÈRE ANALYSE « IMPRESSIONNISTE » DES RELATIONS ENTRE INNUS ET NON-INNUS EN SAGAMIE

Cette analyse porte sur le contexte sagamien des relations entre autochtones et allochtones pendant la période 2002-2010, c'est-à-dire depuis l'éclatement d'une bombe appelée « Approche commune ». Elle s'intéresse aux principaux acteurs et groupes d'intérêts régionaux et provinciaux les plus directement concernés : les Innus, les gouvernements – celui du Québec en particulier –, la nouvelle organisation des Métis du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan, les politiciens locaux, les médias régionaux, les tribunaux et la population allochtone. Il m'est difficile de mettre tous ces acteurs, groupes d'intérêts et décideurs de différents niveaux dans un ordre de pré-séance, mais c'est tout-à-fait intentionnellement que j'ai mis les Innus au début, en tant que premiers occupants du territoire, et la population régionale à la fin, car les relations entre les deux sont médiatisées, ou plutôt « conditionnées » en quelque sorte, par les prises de position et les décisions des acteurs et groupes d'intérêts que j'ai placés entre les deux. Comme je ne peux aborder tous les groupes d'intérêts en même temps, même si ce serait la façon la plus appropriée de rendre compte de la complexité de tous les jeux d'influence et d'interaction dans les relations intra-régionales entre Innus et non-Innus, je vais présenter brièvement les positions des uns et des autres dans l'ordre que je viens d'exposer, telles que je pouvais les comprendre en octobre 2010.

LES INNUS

Même s'ils ne forment pas une minorité ethnique, mais des autochtones descendant des premiers occupants du territoire dont les droits sont reconnus par la Constitution du Canada de 1982, les Innus sont très nettement une minorité démographique en Sagamie représentant moins de 2 % de la population régionale. Ce qui ne leur donne

pas beaucoup de poids politique – ni économique – au point de départ, même s'ils en ont acquis de plus en plus, selon mes observations au cours des trente dernières années. Mais la signature de l'entente de principe du « traité » de l'Approche commune leur a donné une grande visibilité médiatique et a suscité un débat enflammé chez certains leaders d'opinion. J'ai traité de cet épisode dans un texte intitulé « Qui a peur des Innus ? » et j'y renvoie les lecteurs pour en savoir davantage (Charest 2004).

Dans un autre texte – non publié celui-là – j'ai présenté ce que j'appelle « le projet social » (ou de société) des Innus devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec qui examinait publiquement le contenu de l'entente de principe de l'Approche commune (Charest 2003). Ce projet social est au cœur de l'Approche commune devant permettre aux Innus de retrouver leur juste place sur les plans territorial, économique et politique au sein de la société régionale de la Sagamie, c'est-à-dire d'y être inclus comme membres à part entière et non comme membres de seconde zone, ce qu'ils étaient devenus depuis longtemps à la suite de la colonisation massive de la région au XIX^e siècle, de l'envahissement de leur territoire par l'industrie forestière et bien d'autres et, surtout, depuis leur mise en réserve, c'est-à-dire leur « réduction » à tous les niveaux selon le sens que donne le sociologue Jean-Jacques Simard à l'ancien projet des jésuites de christianiser et de civiliser les Amérindiens (Simard 2003). La signature de l'entente de principe de l'Approche commune a suscité dans la région un tollé chez de nombreuses personnes, y compris des élus municipaux très en vue, alléguant qu'il y avait là une atteinte aux droits des autres résidents de la région et qu'on accordait un traitement préférentiel aux Innus. Cette très forte opposition a démontré qu'une portion très importante, mais difficile à évaluer, des résidents de la Sagamie n'était pas vraiment prête à accepter que les Innus fassent partie d'une société régionale inclusive impliquant que ceux-ci puissent avoir un accès à leurs terres ancestrales et à leurs ressources sur la base d'un partage juste et équitable pouvant par contre affecter quelque peu certains groupes d'individus, comme des pêcheurs, des chasseurs et des villégiateurs.

LES GOUVERNEMENTS

C'est le gouvernement du Canada qui est l'auteur – et souvent le maître caché – de la politique de revendications territoriales globales à laquelle l'entente de l'Approche commune a dû se conformer. Cependant le principal intéressé dans cette négociation est le gouvernement du Québec en tant que propriétaire et gestionnaire du territoire et de ses ressources, selon les règles du droit européen imposées aux Innus.

L'expression « Approche commune » est couramment utilisée dans les écrits et les discours en référence à l'entente de principe conclue en 2004 entre les gouvernements du

Québec et du Canada d'une part, et les Innus de Mashteuiatsh, Essipit, Pessamit et Nutashkuan, d'autre part, concernant leurs « revendications territoriales globales » en vertu de la politique fédérale du même nom (Anonyme 2004). Elle est la résultante partielle d'un long processus de négociation amorcé par le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) en 1979, mais elle ne touche que quatre des douze communautés concernées au départ. Comme d'autres ententes du même type, dont la première avec les Cris de la Baie James en 1976, elle constitue un « traité moderne » déterminant les droits fonciers et autres des signataires autochtones, les responsabilités des gouvernements envers ceux-ci et les compensations monétaires à leur verser, les institutions de gouvernance à mettre en place, les mesures de protection environnementale à observer lors de la réalisation de grands projets de développement. Une entente de principe doit mener à la signature d'une entente finale dont le contenu est beaucoup plus élaboré. L'entente de principe de l'Approche commune n'a pas encore été suivie par une entente finale, la négociation de celle-ci ayant été retardée à quelques reprises depuis 2004 pour différentes raisons. Actuellement (juin 2013) les négociations ont repris, mais sans la participation de Pessamit, qui s'est retirée du processus en 2006.

Dès le départ, la question des droits aborigènes des Innus était au centre de la négociation. Une clause de l'Approche commune consiste à ne pas les abroger, comme c'est le cas pour d'anciens traités et pour certaines ententes ou traités modernes, et de les reconnaître en principe seulement. C'est justement parce que ses droits territoriaux n'y étaient pas reconnus de façon effective que la communauté de Pessamit s'est retirée des négociations pour choisir plutôt la voie juridique dans le dossier de l'exploitation forestière sur son territoire. Par ailleurs, les négociations avec les autres communautés innues traînent en longueur depuis maintenant plus de trente ans.

En principe les trois parties à la table de négociation négocient de bonne foi, mais on peut se demander quels jeux et enjeux politiques sont derrière le fait qu'elles n'aboutissent pas et ne semblent pas près d'aboutir. On sait que depuis quelques années les deux niveaux de gouvernement ont commandé des études d'experts – dont trois ont été publiées récemment (Dawson 2011; Gélinas 2011; Lavoie 2010) –, via leur ministère de la Justice respectif, dans le vraisemblable espoir de démontrer que les Innus n'ont pas de droits aborigènes sur le territoire et ses ressources. Le gouvernement fédéral semble avoir pris récemment une décision officielle en ce sens et c'est pourquoi le responsable de la négociation de l'Approche commune vient d'annoncer une rupture des négociations (Paradis, 9 octobre 2010 : 54). Le gouvernement du Québec adopte une position non affichée à peu près semblable et préfère négocier les projets de développement à la pièce via Hydro-Québec ou d'autres développeurs

privés. C'est donc pourquoi, à mon avis, les négociations avec les autres regroupements et communautés innus sont actuellement au point mort, car la reconnaissance des droits territoriaux est pour eux un prérequis.

Dans un tel contexte de négociations entre les Innus et les deux paliers de gouvernement pour en arriver à une entente qui permettrait aux premiers de s'intégrer à part entière dans les sociétés régionales de la Sagamie et de la Côte-Nord, il est plus que douteux que cet objectif se réalise dans un futur rapproché et peut-être même dans un futur plus lointain.

LES MÉTIS DU DOMAINE DU ROI ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN

Dans la suite du jugement *Powley* de la Cour suprême du Canada (2003) et dans le contexte régional de la signature de l'entente de principe de l'Approche commune, ce nouveau groupe d'intérêts a voulu s'insérer dans les négociations territoriales en demandant à être représenté à la table de négociation pour y défendre les intérêts de ses membres en tant qu'autochtones ayant des droits par la Constitution canadienne de 1982. Face à un refus catégorique de la part des Innus et des gouvernements, leurs représentants ont poursuivi leurs démarches en cour de justice. Ils considèrent avoir obtenu gain de cause car, même s'ils ne peuvent faire partie de la table de négociation, le jugement leur assure que leurs droits seront pris en considération dans le futur pour toute décision ou entente pouvant les affecter (Cour supérieure 2008; Tremblay, 12 avril 2008 : 18).

Par ailleurs, dans la cause *Corneau (Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan c. la Procureure générale du Québec)*, 2007, cette organisation métisse affirmant former une « communauté » selon les critères de *Powley* est actuellement en cour pour faire reconnaître ses propres droits aborigènes, différents de ceux des Innus, entre autres le droit de construire et d'occuper sans permis des camps de chasse et de pêche. Comme un de leurs principaux leaders d'opinion est farouchement opposé à l'entente de l'Approche commune et conduit une campagne médiatique et livresque prônant la disparition des Innus et leur transformation en « Indiens métis », on peut se demander jusqu'à quel point les revendications des Métis interfèrent avec celles des Innus et ne viennent influencer négativement leur conclusion par une entente finale maintenant fortement hypothéquée. Si la population régionale en vient à être convaincue qu'à peu près tout le monde en Sagamie est Métis, donc autochtone, les Innus ne devraient donc pas avoir plus de droits que les autres résidents de la région, ou à l'inverse les Métis devraient avoir les mêmes droits que les Innus.

LES POLITICIENS LOCAUX

A priori il peut paraître étonnant que près d'une vingtaine de municipalités de la Sagamie et de la Côte-Nord

aient reconnu l'existence d'une ou de plusieurs communautés métisses dans leurs régions. Ils suivent en cela la position du maire de la métropole régionale de Saguenay, un autre farouche opposant à l'entente de l'Approche commune comme il l'a démontré devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale (Ville de Saguenay 2003), et dont la Ville a contribué à financer la publication d'un livre sur la « communauté métisse » de Chicoutimi (Bouchard 2005). De l'extérieur de la région, il m'est difficile de comprendre les fondements de ces prises de décisions politiques au niveau local. Sont-elles motivées par des fins électoralistes? En effet, il pourrait y avoir dans certaines municipalités plusieurs électeurs appartenant à des organisations métisses. Voit-on dans le mouvement de revendications des Métis une façon de contrer celles des Innus que certains trouvent trop « gourmands » ou bénéficiant déjà d'assez de « privilèges »? Ou encore vise-t-on indirectement un autre niveau de gouvernement, principalement celui de la province, pour que les non-Innus soient aussi l'objet des mêmes « attentions spéciales » que les Innus? Mais ce que je constate, à titre d'exemple, c'est que les maires des MRC du Domaine-du-Roi et de Lac-Saint-Jean-Est ont su s'appuyer sur le fait que les Innus avaient obtenu 110 millions de compensation de la part d'Hydro-Québec pour la construction d'un barrage sur la rivière Péribonka, pour obtenir des compensations identiques sur la base de l'équité envers les autres citoyens de la sous-région affectée par ce projet hydroélectrique. Les élus locaux croient-ils que les revendications des Métis pourraient leur être tout aussi profitables?

LES MÉDIAS

Vu de l'extérieur, il me semble que certains médias régionaux – plus précisément certains éditorialistes et animateurs de radio – tels que journaux et radios ont joué un rôle majeur dans la prise de position régionale dans le dossier de l'entente de principe de l'Approche commune. Ainsi un animateur et une animatrice de radio de Chicoutimi se sont pendant un temps spécialisés dans les attaques contre les Innus et ceux qui pouvaient appuyer leur projet. J'ai été moi-même la cible de l'animateur qui a voulu démontrer à ses auditeurs que je n'étais pas un chercheur crédible puisque j'avais travaillé contre rémunération pour des organismes innus. J'ai vécu une expérience semblable avec un éditorialiste qui a publié un message personnel que je lui avais adressé. Je me suis éloigné depuis de ces débats régionaux quelque peu piégés en raison de la très grande crédibilité que certains octroient à un historien qui publie beaucoup (Russel Bouchard). S'agissant des thèses de la supposée disparition historique des Innus et des Attikameks, même la sérieuse Société Radio-Canada a opté pour le sensationnalisme en faisant référence à de nombreuses études faites pour le compte d'Hydro-Québec sans donner aucunement la parole aux autochtones

concernés ni à d'autres chercheurs dont les travaux ne mènent pas aux mêmes conclusions (Conseil de presse du Québec 2003). Comme les leaders et autres représentants d'organismes autochtones n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour contrer ces thèses, pernicieuses pour leurs revendications et leurs projets d'avenir, l'idée qu'il n'existe plus de « vrais Indiens » au Québec s'est implantée dans un certain public qui ne demande pas mieux que de le croire. Ainsi, il arrive qu'on me demande s'il est vrai que les Innus d'aujourd'hui ne sont pas les descendants de ceux rencontrés par les supposés découvreurs de la Nouvelle-France.

La désinformation et la mauvaise information véhiculées par des médias ont fait beaucoup de tort au projet de société des Innus et n'ont pas, de façon générale, facilité un rapprochement entre ceux-ci et les autres citoyens ni favorisé la construction d'une société régionale inclusive.

LES TRIBUNAUX

Tel que mentionné précédemment, pour régler leur contentieux territorial, les Innus ont d'abord choisi la voie de la négociation selon la politique de revendications territoriales globales du gouvernement canadien et non pas celle des tribunaux. Face à l'attitude des gouvernements, certaines organisations ont envisagé il y a assez longtemps déjà cette autre solution, mais la communauté de Pessamit a été la première à y avoir recours dans les dossiers de la coupe de bois par la compagnie Kruger sur l'île René-Levasseur et des opérations forestières par plusieurs autres compagnies sur son territoire ancestral. Celle de Uashat mak Mani-Utenam a aussi été devant le tribunal au sujet des droits de passage sur son territoire ancestral d'une future ligne à haute tension d'Hydro-Québec pour transporter l'électricité qui sera produite par ses futures centrales sur la rivière Romaine. Une entente négociée est par la suite survenue entre les deux parties, mais elle a été rejetée à deux reprises en référendum par les membres de la bande. Par ailleurs, le retrait il y a un an déjà des trois communautés innues de la table de négociation de l'entente finale de l'Approche commune pourrait aussi signifier l'adoption d'une nouvelle voie qui les amènerait aussi devant les tribunaux.

Ajoutons à cela la cause Corneau concernant les droits aborigènes des Métis, dont il a été question précédemment, qui risque de perturber le climat des relations entre Innus, Métis et autres résidents de la Sagamie pendant un bon bout de temps, puisque ce genre de cause pourrait aboutir en Cour suprême dans plusieurs années.

Ce climat de contentieux juridiques qui est possiblement voulu et alimenté par les ministères de la Justice des deux niveaux de gouvernement à l'aide d'expertises d'historiens, de géographes et d'anthropologues a bien des chances d'empoisonner davantage plutôt que d'assainir la nature des relations entre les groupes réclamant des droits aborigènes et ceux qui s'y opposent plus ou moins ouvertement et activement.

ET LA POPULATION RÉGIONALE ?

En bout de ligne, comment la masse des citoyens de la Sagamie, qui sont plus ou moins bien informés sur la question des droits autochtones par les médias, leurs élus politiques et les leaders d'opinion prônant leurs intérêts et idéologies personnels, peut-elle devenir de plus en plus sympathique au projet de société des Innus et l'appuyer ? Selon moi, la question des droits autochtones est très mal comprise au Québec et leur reconnaissance est souvent niée, même si elle est enclavée dans la constitution du Canada. Pour plusieurs, il s'agirait là d'une inégalité de droits en faveur des Autochtones et non pas d'une différence qui devrait être acceptée comme telle selon l'argumentation développée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec dans son document intitulé *Mythes et réalités sur les peuples autochtones* (Lepage 2009). La diffusion d'une information correcte sur les droits et la situation actuelle des Autochtones est une condition *sine qua non* pour en arriver à des relations harmonieuses basées sur la compréhension mutuelle entre autochtones et allochtones. Malheureusement, les lacunes dans la quantité et la qualité des informations sont nombreuses et il y a des personnes responsables à tous les niveaux médiatiques et politiques qui ne font pas leur travail – ce qui fait que, malheureusement, les idées négatives et la désinformation prennent d'autant plus facilement racine dans les préjugés, les petites et grandes mesquineries et les jalousies envers les supposés privilèges des autres.

CONCLUSION

Je suis habituellement un optimiste, mais en rapport avec le sujet débattu à Chicoutimi le 20 octobre 2010, je faisais part de mon pessimisme car, dans le contexte actuel de revendications de droits et de leur négation de la part des gouvernements, de certains leaders locaux influents sur les plans politique et médiatique, ainsi que des recours aux tribunaux, je ne pensais pas alors qu'on puisse assister à une amélioration à brève échéance des relations entre autochtones et autres citoyens de la Sagamie. Seuls des efforts très intenses d'information et les interventions positives de leaders locaux forts pourraient peut-être y parvenir. Mais, à mon humble opinion de personne de l'extérieur, ces conditions ne me semblaient pas exister à ce moment-là.

NOUVELLE ANALYSE À PARTIR D'INFORMATIONS RÉCOLTÉES DANS LES MÉDIAS LOCAUX ENTRE AVRIL 2004 ET OCTOBRE 2010

Pour vérifier si mon analyse « impressionniste » d'octobre 2010 tenait la route, j'ai pensé adopter une démarche de recherche assez semblable à celle d'Audrey Lord (2010) et utiliser les textes publiés dans les médias de la Sagamie comme base de données. De plus, j'ai récolté tous les textes concernant les Innus de région et non pas

uniquement ceux concernant la négociation de l'Approche commune pour la période qui commence immédiatement après sa signature, soit le 1^{er} avril 2004 jusqu'au mois d'octobre 2010. À des fins comparatives, une démarche semblable a été réalisée pour les Innus de la Côte-Nord mais, par manque d'espace, seul un bref résumé des résultats obtenus sera présenté plus loin. En élargissant ainsi mon corpus de données par rapport à celui de Lord je voulais répondre à deux questions de recherche concernant les relations entre Innus et non-Innus : a) la nature des relations pouvait-elle varier selon les types de thèmes (ou sujets) abordés dans les journaux en dehors de celui des négociations ; b) ces relations pouvaient-elles aussi différer géographiquement selon les deux régions et trois des quatre communautés signataires, soit Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit. Cette seconde partie de mon article comprendra les trois points suivants : 1) la présentation du corpus de données et son analyse ; 2) l'analyse discursive des relations Innus/non-Innus en Sagamie ; 3) la proposition, en guise de conclusion, d'une série d'initiatives et d'activités pouvant contribuer à améliorer les relations entre Innus et non-Innus.

LE CORPUS DE DONNÉES ET SON ANALYSE

Le corpus de données a été constitué à partir des revues de presse hebdomadaires réalisées par Marie-France Huot et présentées sous la forme d'un recueil de textes d'environ 175 pages portant le titre de *La Chaîne d'alliance*. Parmi les quelque 635 recueils que j'ai consultés, plus d'un millier de textes concernant spécifiquement les Innus de la Sagamie et de la Côte-Nord ont été retenus, dont 415 concernant spécifiquement les Innus de la Sagamie. La grande majorité de ces textes ont été écrits par des journalistes (N = 49), et très peu sont des lettres d'opinion de lecteurs. Onze journalistes seulement ont publié plus d'une dizaine de textes. La liste des journaux publiés en Sagamie dont certains articles ont été retenus dans la revue de presse *La Chaîne d'alliance* comprend cinq titres : *L'Étoile du Lac*, *Le Lac-Saint-Jean*, *Le Quotidien*, *Le Progrès-Dimanche*, *Le Réveil* ; ce sont tous des hebdomadaires, sauf *Le Quotidien*.

La méthode d'analyse des données a été celle de l'analyse du discours à partir de mots-clés. Les discours rapportés par les journaux sont essentiellement ceux de personnes occupant un poste politique, tels le chef et quelques autres leaders de la communauté de Mashteuiatsh, et des maires de municipalité et de MRC (Municipalités régionales de comté), de personnes étant à la tête d'organisations représentant des groupes d'intérêts, ou encore des leaders d'opinion tels que des éditorialistes et des intellectuels. La grille d'analyse a été construite de façon empirique à partir d'une série de thèmes (ou sujets) et de mots-clés pour chaque thème. Les textes concernant les relations entre Innus et non-Innus en Sagamie ont d'abord été classés en huit thèmes : les négociations territoriales, les

revendications des Métis, le développement économique, la culture traditionnelle et contemporaine, la politique locale, les questions sociales, l'éducation, les sports. Ainsi, au-delà des négociations territoriales et des revendications métisses qui sont apparues d'emblée comme les principaux problèmes dans les relations entre Innus et non-Innus, l'élargissement de l'analyse à d'autres thèmes a mené au constat qu'il y avait aussi des domaines de bonne entente, d'échanges mutuels et de coopération comme ceux du développement économique et de la culture. Ce qui m'a permis de jeter un regard différent sur l'ensemble des relations entre autochtones et allochtones de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toutefois, pour des raisons de manque d'espace, seuls les quatre premiers thèmes feront l'objet d'une analyse détaillée dans cette partie.

Lors de la lecture des textes de chacun des thèmes, quelques mots-clés ont été retenus. Ces mots-clés seront identifiés au début de l'analyse des données pour chacun des thèmes retenus. Finalement les titres et les passages des textes utilisant ces mots-clés et apportant des informations significatives ont été enregistrés *in extenso* pour fins de citation. Ainsi le nombre de textes significatifs en ce qui concerne les relations entre Innus et non-Innus a pu être réduit à quelques dizaines seulement.

L'ANALYSE DU DISCOURS JOURNALISTIQUE SUR LES RELATIONS ENTRE INNUS ET NON-INNUS EN SAGAMIE

Cette analyse est présentée selon les quatre thèmes (ou sujets) identifiés précédemment : négociations de l'entente finale – ou traité – de l'Approche commune, revendications des Métis, développement économique, culture.

LES NÉGOCIATIONS D'UNE ENTENTE FINALE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE COMMUNE

L'analyse faite par Audrey Lord (2010) de « La réaction au Saguenay-Lac-Saint-Jean » à l'Approche commune est complexe et il n'est pas de mon propos de tenter de la résumer ici, car le texte publié de son mémoire de maîtrise compte près de 200 pages. L'auteure y regroupe en six catégories les personnes qui ont écrit à propos de l'Approche commune à partir du début de l'année 2000 jusqu'à la signature officielle de l'entente à la fin de mars 2004. Mais pour simplifier les choses, on peut les regrouper en deux grandes catégories, indépendamment du fait que les prises de position soient fondées ou non sur une connaissance satisfaisante de la situation des Innus et sur la conscience ou non qu'un changement de leur situation s'avère approprié (deux critères utilisés par Lord pour établir ses catégories). Ainsi, sur 78 personnes ayant émis une opinion dans des journaux locaux au sujet des négociations de l'Approche commune, 43 pouvaient être considérées comme favorables et 29 défavorables, ce qui correspond à des pourcentages respectifs de 55 % et de 37 %. On ne peut évidemment pas en conclure que ces chiffres reflètent

fidèlement la position de l'ensemble de la population régionale, mais ils corrigent quand même l'impression qu'on pouvait avoir de l'extérieur que la majorité de la population était contre l'entente, si on se fiait principalement à l'opinion négative de certains leaders véhiculée abondamment par différents médias.

Avant de lire le mémoire de Lord, j'étais personnellement sur l'« impression » que le plus grand nombre et les plus farouches des opposants résidaient dans la ville de Saguenay. En utilisant des données fournies par Lord aux fins de sa publication, j'ai pu calculer qu'effectivement 90 % des personnes opposées à l'entente était originaires du Saguenay, mais aussi que les deux tiers des personnes favorables habitaient la même sous-région. En fait, la très grande majorité des personnes ayant pris position, soit 58 sur 74, étaient originaires du Saguenay, alors que seulement 16 étaient du Lac-Saint-Jean. Parmi ces dernières, la très grande majorité, soit 13, était favorable, ce qui donne une proportion d'un peu plus de 80 %. Pourquoi une si grande différence entre le nombre de personnes des deux sous-régions ayant pris position? Peut-être parce que l'auteure de la recherche n'a pas inclus le journal local *L'Étoile du Lac* dans sa collecte de données alors qu'elle a inclus les deux journaux publiés à Saguenay, soit *Le Quotidien* et *Le Progrès-Dimanche*. Une autre question qu'on peut se poser, c'est pourquoi la très grande majorité, sinon la presque totalité, des opposants à l'Approche commune réside au Saguenay, et plus particulièrement dans la ville de Saguenay, alors que la grande majorité des résidents du Lac-Saint-Jean qui ont émis une opinion est favorable à l'entente. Pourtant on peut penser à prime abord que les résidents de ville de Saguenay seraient moins touchés que ceux du Lac-Saint-Jean par la mise en œuvre d'un futur traité résultant de la signature d'une entente finale. Une première réponse à cette apparente énigme pourrait provenir du fait que les résidents de la ville de Saguenay auraient de nombreux chalets et pratiqueraient la chasse et la pêche en grand nombre dans le futur Nitassinan de Mashteuiatsh, sans compter les intérêts des pourvoyeurs et transporteurs aériens de brousse. Une autre réponse sera apportée plus loin lorsqu'il sera question du développement économique de Mashteuiatsh.

Les données journalistiques concernant les négociations territoriales des Innus de Mashteuiatsh que j'ai analysées proviennent de 71 textes de 18 journalistes différents et de quatre auteurs d'une lettre d'opinion publiés dans seulement trois journaux, dont 81 % (N = 57) dans *Le Quotidien*. Les mots-clés qui ressortent de l'analyse des principaux textes pendant la période après la signature de l'entente de principe, sont « inquiétudes » (ou « craintes des tiers »), assez prédominant, « information », « consultation » et « communication », et les termes aussi plus positifs « partenariat », « collaboration » et « rapprochement ». Dès les lendemains de la signature de l'entente de

principe, des « inquiétudes » par rapport au contenu de l'entente finale – en provenance souvent d'opposants à celle-ci – et sur la façon d'informer la population, sont rapportées par les journalistes. Ces inquiétudes n'ont jamais été entièrement dissipées jusqu'à peu de temps avant la rupture des négociations, puisqu'il en était encore question dans un article du *Progrès-Dimanche* en date du 14 mars 2010 (Labrie, 14 mars 2010 : 19). Il faut dire qu'après la signature de l'entente de principe il s'est passé près de deux ans avant que les négociations ne reprennent sur une base régulière, le temps de changer les négociateurs de part et d'autre et de réorganiser la structure de négociations pour inclure des représentants régionaux. Après des négociations assez intensives en 2007, l'extension des négociations à l'ensemble des communautés innues du Québec selon les *desiderata* du ministre Benoît Pelletier a de nouveau retardé celles de l'Approche commune pendant environ un an. La reprise a été par la suite à deux vitesses jusqu'à la rupture annoncée par les Innus après le changement de position du gouvernement du Canada concernant la reconnaissance de leurs droits territoriaux. Pendant toute cette période les « inquiétudes » et « craintes » ont été surtout formulées par des opposants à l'Approche commune tels que la Fondation Équité territoriale, le Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP), un historien régional et le maire de Saguenay. Encore en novembre 2009 ce dernier continuait « de croire qu'un traité contribuerait à créer une forme d'inégalité dans la population » (Lévesque, 17 novembre 2009 : 6).

Pendant la plus grande partie de la période étudiée le principal opposant à l'Approche commune fut le RLTP dont l'objectif est de protéger l'accès à l'ensemble du territoire et la pratique de la chasse et de la pêche pour ses membres. Pendant un certain temps entre la fin de 2006 et le début de 2008, le débat devint acrimonieux entre les représentants du RLTP et ceux de Mashteuiatsh. Ainsi de gros titres de journaux tels que « Trop de pouvoirs aux Innus » (*Le Quotidien*, 22 novembre 2006 : 1) et « Une communauté "immature et manipulatrice" » (*Le Quotidien*, 17 février 2007 : 1) pour véhiculer les prises de position du RLTP menèrent à une rupture des discussions entre les deux parties. Tout en déplorant cette « stratégie douteuse » de la part des représentants du RLTP, le chef de Mashteuiatsh répliqua que « depuis le début des négociations entre sa nation et celle du Québec, Mashteuiatsh a toujours fait preuve d'une grande ouverture : « C'était vrai avant et ce l'est encore. Nous continuons à travailler de bonne foi afin d'établir une relation correcte avec nos voisins » (Saint-Hilaire, 17 février 2007 : 2). En mars 2010, la Conférence régionale des élus (CRÉ) dénonçait les propos du RLTP – qui refusait la présence du représentant de la communauté de Mashteuiatsh au sein de son conseil d'administration – en déclarant que ceux-ci « frôlent l'intolérance profonde de la réalité sociopolitique régionale »

(Labrie, 14 mars 2010 : 19). Dans son communiqué de presse, la CRÉ soulignait :

Nous considérons que la présence de notre partenaire autochtone à la table de la CRÉ constitue un avantage indéniable et fort utile à l'avancement de nos dossiers de développement réciproques. Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean représente à cette fin un partenaire de premier ordre et cela d'autant plus que le climat qui règne entre nos deux instances est des plus agréables et que nous entretenons des relations qui nous sont mutuellement profitables. (*ibid.*)

Par contre, dès le début de mai 2004, l'Approche commune a reçu un appui de taille de la part de l'historien et sociologue bien connu Gérard Bouchard, avec la publication d'un long texte expliquant en dix-huit points le contenu de l'entente de l'Approche commune sous le titre « La région a rendez-vous avec l'Histoire, elle ne doit pas le rater! » (*Le Quotidien*, 1^{er} mai 2004 : 27-32). Dans le préambule de son texte l'auteur reprenait à son compte le propos de l'éditorialiste du journal qui invitait « les régionaux à garder la tête froide et à éviter de s'engager dans une guerre irréfléchie contre les autochtones » (*ibid.*).

En tant que « représentant de la population non-autochtone à la table des négociations » l'ex-ministre fédéral Benoît Bouchard faisait état dans un rapport, en janvier 2005, de « frustrations accumulées », tout en soulignant qu'un « travail de conscientisation demeure impératif à l'heure actuelle » :

Il faut admettre que, quelles que soient [sic] l'abondance de l'information fournie, il y aura toujours, sur des questions aussi délicates, une grande difficulté à obtenir un fort consensus. Les préjugés font surface rapidement et, lorsqu'ils sont exploités par des opposants habiles, ils peuvent facilement mener à l'intransigeance. (St-Hilaire, 21 janvier 2005 : 13)

Parmi plusieurs textes faisant référence à des « inquiétudes » on peut signaler les suivants : un éditorial du *Quotidien* en avril 2005 : « Une inquiétude palpable justifiée chez les blancs » (Néron, 7 avril 2005 : 8); un article de *L'Étoile du Lac* publié deux jours plus tard : « Le "Bon voisinage", l'objet d'interrogations » dans lequel il est écrit que « Beaucoup d'inquiétudes, ont été manifestées à l'égard de l'émission de permis par les communautés innues » (Bonneau, 9 avril 2005 : 6); un article du *Quotidien* le 12 février 2008 : « Regroupement des locataires des terres publiques. L'approche commune inquiète toujours » (St-Hilaire, 12 février 2008 : 3). Et encore en mars 2010, un article de *Progrès-Dimanche* faisait référence aux « inquiétudes » du RLTP « par rapport à l'avenir de la villégiature en forêt » (Labrie, 14 mars 2010 : 19). Donc tout au long de la période analysée les inquiétudes de certains, entre autres celles véhiculées par le RLTP, n'ont jamais été dissipées, et l'on peut se demander si elles n'ont pas été entretenues comme moyens de pression tout autant sur le gouvernement du Québec que sur les Innus pour retirer

du texte de l'Approche commune la participation de ces derniers à la gestion du territoire du Nitassinan.

Le manque d'information a souventes fois été mentionné avant et après la signature de l'entente de principe comme étant le principal facteur explicatif des inquiétudes et de la résistance à l'Approche commune. D'où la mise en place au fil des années de différentes structures et mécanismes pour informer les élus municipaux, les Municipalités régionales de comtés (MRC) et les citoyens en général du déroulement et du contenu des négociations. Mais tout au long de la période analysée, selon les opposants l'information et la communication semblent toujours avoir fait défaut et des accusations de « négociations en cachette » ont été lancées par des élus comme par de simples citoyens. Ainsi, en juin 2008, le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay y allait de la menace suivante, d'après le journaliste rapportant ses propos :

Les élus de la MRC du Fjord-du-Saguenay mettent le poing sur la table. Ils menacent de s'opposer aux négociations sur l'Approche commune et de bloquer toute mise en place de nouvelles aires protégées sur leur territoire s'ils ne sont pas mieux informés et davantage consultés dans le cadre de (ces) deux dossiers majeurs. (St-Gelais, 3 juin 2008 : 2)

Vers la fin de la période analysée, l'éditorialiste du *Quotidien* était d'avis que les informations concernant les négociations d'une entente finale ne revenaient qu'épisodiquement dans l'actualité (toujours à l'automne selon lui) et que « le flou continue de caractériser les négociations, ce qui fait croire à plusieurs (à tort ou à raison?) qu'elles piétinent » (Néron, 18 novembre 2009 : 10). À la lecture de ce texte, il faut croire que le plan de communication dont faisait état le chef Gilbert Dominique de Mashteuiatsh, le 24 avril 2004, n'a pas eu les résultats escomptés après tant d'années : « Nous avons un plan de communication et créer des liens avec la région fait partie de ce plan. Nous allons proposer aux maires et aux conseils de ville du Lac-Saint-Jean la tenue de rencontres d'information qui devraient avoir lieu prochainement. » (M. Gagnon, 6 avril 2004 : 6). Le chef a rencontré le Cercle de presse du Saguenay à deux reprises, en mai 2004 (en compagnie du négociateur Rémy Kurtness) et en février 2006, et le maire de Chicoutimi en octobre 2007. Le compte rendu de la rencontre de mai 2004 souligne la volonté des Innus de Mashteuiatsh d'établir des partenariats : « Que ce soit dans le domaine minier, hydroélectrique, forestier ou concernant les pourvoiries, nous souhaitons une multiplication des ententes de partenariat. » (Bernier, 6 mai 2004 : 16) Un commentaire d'un journaliste du *Progrès-Dimanche* sur cette même rencontre fait quant à lui état d'une collaboration à établir : « Si le chemin pour retrouver un retour sur notre investissement dans la région doit passer par les nations autochtones, aussi bien travailler en collaboration avec eux. Ils font peut-être partie de la solution pour sortir la région de son borbier économique. » (Blackburn, 9 mai 2004 : A20)

Peu de temps avant de quitter son poste de négociateur en mai 2005, Rémy Kurtness rappelait que la position des Innus de Mashteuiatsh consistait à « privilégier les ententes de partenariat entre autochtones et non-autochtones dans le cadre d'un traité dûment négocié plutôt que les démarches juridiques qui créent des "tensions inutiles" » (Bernier, 16 février 2005 : 13). En avril 2009, le chef Dominique établissait un bilan de l'évolution des relations entre sa communauté et les communautés voisines :

Les revendications des Montagnais sont aujourd'hui mieux acceptées par la population régionale [...] et ce, en partie grâce aux partenariats que la communauté a établis avec d'autres municipalités voisines. En effet, depuis quelques années, Mashteuiatsh participe plus activement au développement de la région. Les annonces de partenariat dans les projets d'envergure abondent [...]

Et ces alliances, poursuit-il, avantagent en quelque sorte Mashteuiatsh dans son processus de négociation avec les gouvernements. En fait, c'est qu'aujourd'hui, les élus et la population de la région sont plus conscientisés à notre réalité. Autrefois il y avait un manque d'information. On profite maintenant de toutes les occasions pour faire valoir notre point de vue pour qu'ainsi, il soit bien compris. (Lévesque, 8 avril 2009 : 12)

En janvier 2010, la communauté de Mashteuiatsh obtenait la gestion de la Réserve faunique Ashuapmushuan qui avait fait l'objet de bien des discussions en comité ainsi que de rapports, dont un par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Bien que conclue en dehors des négociations de l'Approche commune, cette entente avec le gouvernement du Québec concerne directement un de ses chapitres majeurs, soit celui de la gestion du territoire du Nitassinan et de ses ressources par les Innus. Ainsi les Innus pourront expérimenter le concept « d'aire innue d'aménagement et de développement (AADI) [...] dans une partie de la réserve qui sera sous la juridiction de Mashteuiatsh. Mais le territoire restera en partie public » (Lévesque, 6 janvier 2010 : 10). Avec le retrait des Innus de la table de négociation à l'automne 2010, on peut penser que certains des éléments contenus dans l'Approche commune seront quand même mis en place avec d'autres ententes ponctuelles de ce genre, mais celles-ci n'auront pas de garanties constitutionnelles comme pour un traité. Mais y en aura-t-il un jour entre les deux paliers de gouvernement et les Innus?

LES REVENDICATIONS DES MÉTIS DU DOMAINE DU ROY ET DE LA SEIGNEURIE DE MINGAN

Une pierre d'achoppement de taille dans les relations entre Innus et non-Innus en Sagamie et dans le déroulement des négociations devant mener à la conclusion d'une entente finale fut la place occupée dans les débats par la Communauté métisse du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan. Au total 83 textes du corpus ont été classés sous le thème « Métis », soit douze de plus que le nombre concernant directement les négociations, ce qui

démontre l'importance de l'attention qui leur est accordée dans la presse régionale. Plus de 70 % (N = 60) de ces textes ont été publiés par des journalistes du *Quotidien*, alors que le journal *L'Étoile du Lac* est à peu près absent du débat avec seulement quatre textes, comme si ce sujet n'était pas d'intérêt pour ses lecteurs, mais seulement pour ceux du Saguenay. Il est à noter aussi une participation assez importante des lecteurs avec treize lettres d'opinion, dont huit du même auteur se considérant et étant considéré par plusieurs comme étant le maître à penser sur le sujet.

Il est vrai, par contre, qu'une partie de ces textes concernent aussi directement ou indirectement l'Approche commune car, comme il a été souligné dans la partie précédente, les Métis ont fait plusieurs démarches, y compris la voie juridique pour siéger à la table de négociation. L'intervention de ce nouveau groupe d'autochtones dans les débats a modifié sensiblement leur nature en les orientant davantage vers des discussions concernant la nature des droits des uns et des autres et l'inégalité de traitement entre Indiens « avec statut » et Métis. Outre ceux de « revendications » et d'« Approche commune », les mots-clés recensés dans la partie du corpus concernant les Métis sont ceux de « droits autochtones », « communauté », « reconnaissance », « injustice », « inégalité/égalité » entre les peuples, « démarches juridiques » et autres termes semblables.

Dès le début de la période étudiée, le débat est lancé de façon fracassante par l'historien Russel Bouchard qui se disait « Convaincu que la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean subit une injustice historique monumentale dans le dossier de l'Approche commune », voulant être « le porteur des frustrations des gens du Saguenay–Lac-Saint-Jean » et « contester le dossier de l'Approche commune en Cour Suprême » (Delisle, 6 avril 2004 : 6). Quelques mois plus tard, soit le 5 janvier 2005, une association portant le nom de Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMPRSM) est fondée officiellement avec comme premier objectif de « faire reconnaître l'existence de cette communauté afin d'avoir droit au chapitre au même titre que les autochtones dans le cadre des négociations sur l'approche commune » (Villeneuve, 13 mars 2005 : A12). Citant les travaux du généalogiste Alemann, les responsables de la nouvelle organisation estiment à « au moins 40 000 personnes » les descendants des souches métisses résidant dans les territoires du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (*ibid.*). Quelques mois plus tard, un porte-parole de la « Communauté » énonce le principe de base guidant les démarches de son association : « Au Saguenay il y a des Innus, des Métis et des Blancs et tous doivent être égaux devant la loi » (Blackburn, 24 avril 2005 : A12). Il annonce aussi de prochaines démarches juridiques pour « faire reconnaître les droits des Métis du Saguenay dans le cadre de l'entente commune » (*ibid.*).

Dans les jours, semaines et mois qui suivent de nombreux textes de journalistes, éditoriaux et lettres d'opinion du lecteur font état des revendications des Métis. Il m'est impossible d'en faire un résumé même succinct, mais deux constatations en ressortent : les meneurs d'opinion y sont généralement favorables ; parmi ceux-ci l'historien R. Bouchard occupe une place centrale avec la publication de huit textes d'opinion et de plusieurs articles de journaux rapportant ses propos. Un exemple parmi d'autres de l'appui que la « Communauté » a pu obtenir dans les médias est celui de l'éditorialiste du *Quotidien* dans un texte intitulé « Autochtones et Métis : vivement une entente », qui commence par la phrase suivante :

L'irruption à la onzième heure de la négociation – il n'y a pas d'autre mot pour décrire cet événement absolument inattendu que, forcément, personne n'a vu venir – de la communauté métisse du Domaine-du-Roy, dans le dossier de l'Approche commune, représente une occasion unique d'en venir à une entente acceptable et rapide pour toutes les parties impliquées. (Néron 20-09-05 : 8)

Une seule note discordante dans ce concert d'approbations : celle du sénateur innu Aurélien Gill se questionnant sur la façon dont les Métis peuvent être reconnus (M. Gagnon, 21 août 2005 : A12), ce qui lui valut un volée de bois vert de la part de leaders de la CMPRSM (Girard, 24 août 2005 : 21 ; R. Bouchard, 25 septembre 2005 : 9). Pour forcer les gouvernements du Québec et du Canada à accepter la présence à la table de négociation d'un représentant des Métis, ceux-ci ont entrepris des démarches pour se faire reconnaître officiellement par les conseils municipaux de nombreuses municipalités en commençant par celle de Saguenay, « laquelle s'est officiellement déclarée contre le traité et qui a reconnu officiellement sa communauté métisse fondatrice », selon R. Bouchard (6 janvier 2006 : 10). Le refus des gouvernements d'accepter les Métis à la table de négociation a conduit ceux-ci à opter pour leur plan B déjà annoncé à l'avance comme moyen de pression, la voie judiciaire (St-Gelais, 2 mars 2006 : 13 ; Blackburn, 15 mars 2006 : 7).

C'est en février 2006 que les Métis de la Boréalie entrent dans une première bataille juridique. celle concernant l'île René-Levasseur, en inscrivant une déclaration d'intervention en Cour supérieure du Québec (Kennedy, 3 mars 2006 : 6). Dans une déclaration faite à la presse, le président de la CMPRSM affirmait : « Nous alléguons les mêmes droits fonciers que les Innus de Betsiamites... » en précisant « que ses ancêtres ont tout autant occupé, fréquenté et utilisé le territoire depuis des temps ancestraux... » (*ibid.*). Le texte rapportant ces propos spécifie que le territoire de la « communauté métisse » « comprend les régions de Chibougamau (avec une pointe vers la Baie-James), du lac Saint-Jean, du Saguenay, de la Côte-Nord », que celle-ci compte 1500 membres et que son président « estime jusqu'à 100,000 personnes » le nombre de ceux

qui pourraient revendiquer « leur statut métis sur l'ensemble de ce grand territoire » (*ibid.*).

Moins d'un mois plus tard, la « communauté métisse » entreprend d'autres démarches juridiques pour défendre plusieurs de ses membres occupant des chalets sans permis sur les monts Valin. C'est le début de la cause Corneau, qui se poursuit toujours devant les tribunaux de Chicoutimi. Dans cette cause, la CMPRSM vise « la reconnaissance par les tribunaux des droits ancestraux sur le territoire des Monts Valin », selon son président (Blackburn, 15 mars 2006 : 7). Dans le lot des appuis à la démarche des Métis, on peut trouver une rare voix discordante de la part d'un journaliste du *Quotidien* qui est le premier à s'interroger sur la notion de « communauté métisse » dans un « Commentaire » publié dans *Le Quotidien* :

Il est impossible que le chef Jean-René Tremblay et ses adjoints ne soient pas conscients de la pente qu'ils doivent remonter. Il est plus qu'évident qu'il sera difficile de constituer une communauté métisse qui n'a jamais existé dans les faits, donc impossible de prouver l'appartenance d'un individu à la dite communauté.

On ne peut présumer de mauvaises intentions des gens. Mais il devient évident que les intentions de ceux qui endossent cette cause ont l'objectif inavoué de faire échouer les négociations entre le gouvernement du Québec et les Montagnais dans le cadre de l'Approche commune pour la conclusion d'un premier traité. (Tremblay, 27 mars 2006 : 10)

Selon Gérard Bouchard, il n'y aurait pas non plus de « communauté métisse historiquement reconnue au Saguenay-Lac-Saint-Jean » si on applique les critères du jugement *Powley*, « sinon on pourrait dire que la moitié de la population est Métis » (P. Girard, 1^{er} novembre 2006 : 3).

C'est le 17 janvier 2007 que la CMPRSM s'adresse à la Cour supérieure du Québec pour être admise à la table de négociation de l'Approche commune en réclamant la « reconnaissance d'un titre foncier aborigène » et en inscrivant une injonction « visant à empêcher la signature du traité de l'approche commune en l'absence des Métis de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan » (Kennedy, 9 février 2007 : 7). En février 2008, « Québec et quatre communautés innues demandent à la Cour supérieure de rejeter la requête d'injonction des Métis dont l'objectif est de les empêcher de signer temporairement le Traité de l'Approche commune » (Lemelin, 5 février 2008 : 13). En avril, le juge Banford déclare que la demande d'injonction de la « communauté métisse » n'est pas requise tout en leur garantissant « que leurs droits ancestraux sont protégés au cas où l'Approche commune serait signée en leur absence » (H. Gagnon, 26 avril 2008 : 5). Les représentants des Métis se disent satisfaits de ce jugement et déclarent qu'ils n'iront pas en appel et que leur stratégie juridique se concentrera désormais sur la cause Corneau (Tremblay, 5 juin 2008). La dernière escarmouche juridique entre les

Métis et les Innus est survenue au début d'août 2009 lorsque les Innus ont demandé à la cour de pouvoir « jouer un rôle » dans le procès opposant la « communauté métisse » au gouvernement du Québec. Cette demande leur fut d'abord refusée par le juge Banford, puis accordée par trois juges de la Cour d'appel du Québec (Bégin, 25 mars 2010 : 16). Pendant ce temps, les reconnaissances de la « communauté métisse » ont continué à s'additionner, s'élevant à une vingtaine le 1^{er} novembre 2009, alors que le nombre de ses membres s'élevait à 4500, selon son chef-président Jean-René Tremblay (P. Rainville, 1^{er} novembre 2009 : 15).

La CMPRSM a-t-elle été créée pour saborder la conclusion d'une entente finale dans le cadre de l'Approche commune, comme l'affirme sans ambages le journaliste Louis Tremblay? Ses principaux leaders, y compris Russel Bouchard s'en défendent bien. Mais il est certain que leur présence à la table de négociation aurait vraisemblablement obligé tout le monde à reprendre tout le processus à zéro ou à peu près, surtout que ce ne sont pas de simples droits de pratiques d'activités traditionnelles, comme la chasse à l'original dans le cas du jugement *Powley*, qui sont réclamés mais aussi des droits fonciers, ce que ce dernier ne reconnaît aucunement. Par ailleurs, la politique fédérale de revendications territoriales globales du gouvernement canadien concerne uniquement des Inuits et des Indiens avec statut, et ne reconnaît pas de droits territoriaux aux Métis, même pas à ceux du Yukon en négociation depuis plus de vingt ans et aux Métis inuits comme au Labrador. On peut remarquer toutefois un cas d'exception : celui de communautés métisses euro-inuites du Labrador qui ont été incluses dans l'entente du Nunatsiavut signée en 2005. Dans le contexte actuel de cette politique de revendications et de la non-reconnaissance par le gouvernement du Québec de l'existence de « communautés métisses » ayant des droits particuliers, ladite Communauté métisse du Domaine du Roi et de la Seigneurie de Mingan n'a d'autre choix que de s'adresser à la cour comme elle le fait pour se faire reconnaître avec des droits à définir à la pièce selon les critères du jugement *Powley*.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MASHTEUATSH

En termes de nombre de textes publiés, soit 83, le sujet du développement économique de la communauté innue de Mashteuatsh apparaît aussi important que celui des revendications des Métis. Dans ce cas-ci le journal *L'Étoile du Lac* a contribué de façon significative à l'information avec 25 % (N = 17) des textes publiés, mais *Le Quotidien* demeure encore ici le leader de l'information régionale avec 57 % (N = 38) des textes. On peut souligner d'emblée qu'il n'y a pas vraiment de débat régional autour de la participation des Innus au développement économique, celle-ci apparaissant d'emblée comme positive. De plus, la

lecture de l'ensemble des textes démontre que la communauté innue de Mashteuiatsh est devenue un joueur d'une certaine importance dans l'économie régionale, plus particulièrement dans celle de la sous-région du Lac-Saint-Jean. Les contrats obtenus d'Hydro-Québec et les nombreux emplois qui en ont résulté pour la construction de la centrale Péribonka IV sont en bonne partie à l'origine de ce nouveau dynamisme. La création de partenariats d'affaires amorcée dans le cadre de la réalisation de ces contrats et poursuivie par la suite, de même que la création de la Société de développement économique ilnu et des ententes avec les MRC locales, furent d'autres mécanismes importants ayant permis cet essor. Un bref relevé de différents titres et passages d'articles de journaux en témoigne éloquentement avec un maître-mot qui est celui de « partenariat ». D'autres mots-clés moins fréquemment rencontrés sont les termes « contrats », « emplois », « entrepreneuriat »/« entrepreneurship » et « formation ». Ainsi, selon certains leaders de la communauté, « l'entrepreneuriat interculturel » pourrait être un excellent moyen de favoriser les rapprochements entre Blancs et Amérindiens.

D'entrée de jeu, au début de la période étudiée, le chef de Mashteuiatsh fait part de sa vision du développement économique dans les termes suivants : « Gilbert Dominique doit avoir confiance qu'un jour les Innus et non-autochtones vont développer de façon systématique des ententes d'affaires avec diverses entreprises comme cela se fait actuellement au centre et dans l'ouest du Canada. » (Bernier, 6 octobre 2004 : 10) Dans la foulée, *Le Quotidien* du 7 octobre 2004 titrait : « Partenaires en affaires. Les Innus veulent traiter de liens » (à l'occasion d'une rencontre entre les entreprises de Mashteuiatsh et celles du Saguenay-Lac-St-Jean) [St-Hilaire, 7 octobre 2004 : 10]. De même, lors de la 10^e édition de Démo-Forêt 2000, Alain Nepton, vice-chef aux affaires extérieures et conseiller délégué au développement économique du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, rappelait aux participants « qu'il était important que le monde amérindien et non autochtone se parle [sic]. Selon lui, ce dialogue soutenu assurera la cohabitation des deux peuples et encouragera une ère de partenariat » (cité par Parent, 10 février 2005 : 20). En juillet 2005, la mise sur pied d'un comité conjoint de travail entre Roberval et Mashteuiatsh se donne pour but « un meilleur partage de services et le développement d'activités à caractère économique et touristique » (M. Gagnon, 17 juillet 2005 : 26).

Dans ce dossier du développement économique, l'événement-phare fut sans contredit la tenue du Forum socio-économique des Premières Nations qui s'est tenu justement à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006. À cette occasion le chef Dominique soulignait : « Nos excellentes relations avec les municipalités de la région ont milité en notre faveur. Nous sommes un modèle au Québec de cohabitation harmonieuse. » Il pensait alors peut-être plutôt aux

municipalités du Lac-Saint-Jean et oubliait certes les débats acrimonieux passés au sujet de l'Approche commune surtout avec des gens du Saguenay. Pour sa part, le discours de Bernard Généreux, préfet de la MRC Domaine-du-Roy, était celui de la main tendue :

Nous devons soutenir les autochtones à se sortir de l'état de pauvreté dans lequel ils se trouvent. En leur permettant d'assurer leur développement économique, nous pourrions ainsi développer de nouveaux partenariats qui renforceront la vitalité économique du Québec. (Potvin, 26 octobre 2006 : 2)

Pendant et après ce Forum les rencontres d'affaires et les négociations de partenariat se sont faites de plus en plus nombreuses, comme le souligne un journaliste de *L'Étoile du Lac* en août 2007 : « Décidément, les partenariats entre la région et la communauté montagnaise de Mashteuiatsh se multiplient » (Migneault, 18 août 2007 : 6).

Cette vague économique a même atteint l'hôtel de ville de Saguenay à l'occasion d'une rencontre du chef Dominique avec le maire Jean Tremblay, dont le compte rendu journalistique commence ainsi : « Les dirigeants politiques de Mashteuiatsh et de Saguenay ont mis de côté leur différend sur l'Approche commune l'espace d'une journée pour échanger sur les projets qui permettraient d'entreprendre un rapprochement entre les deux communautés. » (Tremblay, 26 octobre 2007 : 9) Le journaliste en a profité pour souligner le fait que la ville de Saguenay avait mis le drapeau en berne lors de la signature de l'Approche commune, un affront que le chef Dominique a laissé de côté avec diplomatie pour mettre plutôt l'accent sur « deux ou trois partenariats économiques intéressants avec Saguenay » (*ibid.*).

Par ailleurs, le développement d'une « culture entrepreneuriale » à Mashteuiatsh et les besoins en formation de main-d'œuvre furent des thèmes développés lors d'une allocution de l'ancien négociateur Rémy Kurtness devant la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien (Migneault, 19 janvier 2008 : 8). Concernant la formation, le conférencier en a profité pour souligner « des partenariats » avec le Cégep de Saint-Félicien et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, « notamment dans le secteur de la foresterie » (*ibid.*).

Un autre exemple de partenariat est celui de la réalisation du projet de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean conjointement par les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, « la première forêt modèle gérée à parts égales par les autochtones et les Blancs » (Migneault, 26 avril 2008 : 10). Un dernier exemple de partenariat économique est celui de la mise sur pied à Mashteuiatsh d'une nouvelle firme d'ingénieurs-conseils du nom de Kaniu (« réussir » en langue innue) en association d'affaires avec une firme d'ingénieurs bien établie au Québec, Cegertec. Qualifiée d'« idée de génie » par l'éditorialiste du *Quotidien*

ce type de projet serait un « exemple à suivre », selon lui, dans le contexte difficile des négociations de l'entente finale de l'Approche commune :

Les Montagnais de Mashteuiatsh continuent de se proposer en exemple des relations harmonieuses qui peuvent s'instaurer entre Blancs et Autochtones, au Québec. Le Chef Gilbert Dominique a raison d'afficher une fierté fort légitime dans les circonstances, car ce partenariat intervient alors que les négociations relatives à la signature du traité de l'Approche commune piétinent et que l'impatience continue de croître dans les différentes communautés concernées par cette entente historique.

Alors que d'autres groupes choisissent de poser des gestes d'éclat mettant en danger la paix sociale, Mashteuiatsh inscrit son action dans le développement économique. Cette approche lui permet de s'assurer d'une expertise toujours très en demande et, surtout, de s'assurer d'une position privilégiée dans plusieurs secteurs de l'activité économique québécoise. À ce sujet, il suffit de penser au développement du vaste potentiel hydro-électrique de la baie James et de la Côte-Nord. (Néron, 6 novembre 2009 : 10)

L'éditorialiste termine son texte en soulignant « les excellentes relations de Mashteuiatsh avec la communauté d'affaires de Roberval et des environs » et qu'il étendra « son influence en direction du Saguenay » car « [l]a langue d'affaires n'a plus de frontières » (*ibid.*). Dans le prolongement de cette idée on peut penser que la communauté de Mashteuiatsh pourrait obtenir grâce à son nouveau leadership économique ce qu'elle ne peut obtenir dans le cas du dossier des négociations, soit le rétablissement de relations « harmonieuses » avec la population du Saguenay, ou du moins ses principaux leaders.

LE SECTEUR CULTUREL

Ont été regroupés sous le thème « culture » différents sujets de textes publiés dans les journaux portant sur la préhistoire, l'archéologie, l'histoire, la culture innue traditionnelle et contemporaine, le musée amérindien, plusieurs fêtes annuelles (dont le pow-wow), les arts tels que la peinture et le chant, la langue, les arts (dont la cuisine), de même que les sites d'interprétation et un site Internet. Ces thèmes constituent en eux-mêmes des mots-clefs utilisés pour en faire un classement. Cette diversité explique sans doute le plus grand nombre de textes retenus, soit 99 au total, mais signifie aussi que la culture peut être un facteur important de rapprochement entre Innus et non-Innus en Sagamie. La moitié (N = 50) des textes ont été publiés dans *Le Quotidien* et 32 % (N = 32) dans *L'Étoile du Lac*, preuve que cet hebdomadaire ne s'intéresse pas seulement au développement économique des Innus.

C'est le sous-thème « art et cuisine » qui regroupe le plus grand nombre de texte, soit 31. Ces textes soulignent en particulier la tenue d'expositions de peinture, et en particulier celle des œuvres de deux artistes de réputation internationale résidant à Mashteuiatsh, soit Ernest Dominique (maintenant résidant de Uashat) et Manuel Kak'wa Kurtness, qui est aussi un grand chef cuisinier

connu par son émission sur APTN et pour son volume *Pachamama* sur la cuisine amérindienne (Kurtness 2009).

Le second sous-thème en importance numérique (N = 25) est celui des fêtes, la principale étant celle du 150^e anniversaire de Pointe-Bleue/Mashteuiash en 2006, mais aussi les fêtes annuelles telles que le pow-wow, le solstice d'été, la Journée nationale des autochtones, le Grand rassemblement des Premières Nations, la Traversée du lac Saint-Jean à la nage, le « Mokusham » (fête traditionnelle en l'honneur du caribou). Ces différentes fêtes assez largement publicisées dans les journaux locaux sont des occasions de rencontres et d'échanges entre Innus et non-Innus et pour mieux se connaître.

Les sous-thèmes « Musée amérindien », « site d'interprétation » et « Internet » qui sont inter-reliés font l'objet de 21 textes, le Musée, qui attire 10 000 visiteurs par année, étant le plus fréquemment mentionné (Lévesque, 3 décembre 2009 : 19). Il s'agit en fait de la principale vitrine de la communauté de Mashteuiatsh pour exposer sa culture « traditionnelle » et contemporaine et son histoire à des visiteurs dont la majorité est originaire de l'extérieur de la région.

Parmi les vingt-deux autres textes, le sous-thème de la culture traditionnelle vécue ou exposée dans des livres ou lors de conférences est l'objet de onze articles. N'ont pas été inclus dans ce nombre les textes de vingt-neuf légendes publiées mensuellement par l'homme d'affaires Alain Paul dans *Le Progrès-Dimanche* sous le titre « Chroniques de Mashteuiatsh » entre le 25 avril 2004 et le 27 janvier 2008. Dans la série des onze textes on peut signaler en particulier quatre articles d'un journaliste du *Quotidien* portant sur la vie de trappeur, mais aussi sur la génération des jeunes qui s'en désintéresse (*Le Quotidien*, 7 janvier 2009 : page titre; Potvin, 7 janvier 2009 : 12 et 8 janvier 2009 : 12).

Parmi les titres des nombreux articles de journaux portant sur la culture innue en général, certains peuvent favoriser les rapprochements entre Innus et non-Innus : « Mashteuiatsh vibre au rythme des arts et de la culture » (Gauthier, 31 juillet 2004 : 8); « Le carrefour d'accueil Innu est inauguré » (Bonneau, 13 novembre 2004 : 2); « Vous attendiez le retour des oiseaux de l'été. Rendez-vous au Musée amérindien de Mashteuiatsh » (M. Gagnon, 2 mai 2004 : B13); « Découverte d'une culture millénaire. Inuatshts [sic] et fiers de l'être » (Halliez, 10 avril 2005 : B12); « Musée amérindien de Mashteuiatsh. Les œuvres valent le détour » (Savard, 18 décembre 2005 : B15); « Sur les traces des Pekuakamiulnuatsh. Traditions et cultures montagnaises sur la toile » (Potvin, 3 mai 2006 : 27); « Exposition à L'œuvre [sic] de l'autre. L'heureuse alliance de deux mondes » (Côté, 17 mars 2007 : 19); « Célébrez la fierté de deux peuples » (H. Gagnon, 24 juin 2009 : 6); « Pow wow à Mashteuiatsh. Un rendez-vous à ne pas rater » (Lévesque, 19 juillet 2009 : 18); « Peuples frères,

cultures amies » (A. Rainville, 11 octobre 2008 : 29); « Manuel Kak'wa Kurtness sort un livre de recettes : Pachamama : goûter 11 nations autochtones » (Potvin, 1^{er} novembre 2009 : 31).

La diffusion de la culture innue sous ses multiples formes traditionnelles (v.g. chasse et piégeage, vie en forêt) et modernes (v.g. peinture, cuisine) et par différents moyens (fêtes, musées, centres d'accueil et d'interprétation, site Internet) a été un des moyens privilégiés par les Innus de Mashteuiatsh pour mieux se faire connaître de ses voisins de la région de Sagamie et des autres allochtones du Québec et des pays étrangers et faire tomber les préjugés ethnocentriques. Encore faut-il que les voisins soient au rendez-vous! Il faut aussi qu'ils ne soient pas enfermés dans une idée passiste d'une culture traditionnelle et immuable ou quasi disparue et qu'ils acceptent que les Innus soient modernes dans leur économie et leur culture matérielle tout en conservant des pratiques, des valeurs et des activités héritées du passé mais aussi transformées par leur créativité.

QUELLES SOLUTIONS POUR L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE INNUS ET NON-INNUS ?

L'analyse des discours véhiculés par les médias écrits de la Sagamie a démontré qu'en dehors des négociations de l'entente finale de l'Approche commune et des revendications des Métis il y avait des terrains de bonne entente, entre autres dans les domaines du développement économique et de la culture. Est-ce à dire que les Innus dérangent moins lorsqu'ils sont moins revendicateurs de droits de gestion d'une partie du territoire ancestral et de ses ressources? Fort probablement. Le statu quo et l'accès aux mêmes droits – appelés privilèges par plusieurs – semblent être les deux solutions privilégiées par les opposants à l'Approche commune. Par ailleurs, en favorisant leur développement économique et culturel et celui de la région, les Innus de Mashteuiatsh ont trouvé des moyens d'atteindre certains objectifs des négociations, soit une plus grande autonomie économique et politique et une participation à la gestion des ressources de leur territoire.

L'analyse des discours d'élites régionales relevés dans les journaux locaux de la Sagamie m'amène à nuancer mon analyse « impressionniste » de départ concernant les relations entre Innus et non-Innus dans la région. Mais il reste encore du chemin à faire pour rapprocher davantage les différentes composantes de la société régionale.

Si l'on compare les deux démarches présentées dans ce texte, il apparaît que celle fondée sur l'analyse d'articles de presse est mieux fondée méthodologiquement que celle découlant d'une compréhension personnelle un peu lointaine d'une situation complexe impliquant plusieurs acteurs autochtones et allochtones. C'est pourquoi l'analyse discursive me semble plus proche de la réalité actuelle

des relations entre Innus et non-Innus en Sagamie en faisant appel à un éventail de points de vue plutôt qu'à un seul, fût-il basé sur une longue expérience d'anthropologue travaillant avec les Innus.

Les données obtenues par la revue de presse m'ont permis d'identifier différents moyens d'améliorer les relations entre Innus et non-Innus en plus de ceux déjà mentionnés, tels que les partenariats d'affaires et les rencontres à caractère économique, les musées, centres d'interprétation et centres d'accueil, les expositions à caractère culturel et les fêtes de toutes sortes. En plus de ces initiatives, activités et institutions, quelques autres déjà mises en pratique à Mashteuiatsh et dans d'autres communautés innues de la Haute-Côte-Nord peuvent aussi servir d'exemples ou de sources d'inspiration à l'ensemble des communautés, tant autochtones qu'allochtones, de la Sagamie comme de la Côte-Nord :

- la participation à des fouilles archéologiques sur des sites amérindiens
- des échanges de visites d'élèves entre des écoles innues et non innues
- des symposiums de littérature et de peinture autochtones/non autochtones
- des festivals de musique autochtones/non autochtones
- des rencontres entre aîné-e-s
- la cogestion de ressources fauniques (v.g. dans le cadre de zones d'exploitation contrôlée) et de parcs
- des pourvoiries et hébergements en territoire
- des entreprises d'ethnotourisme et d'écotourisme
- des activités sportives pratiquées en commun dans des ligues et des tournois, car, comme l'exprime un Innu de Uashat mak Mani-Utenam, « Le sport unit les peuples » (Langlais, 18 mars 2009 : 15)
- des regroupements *ad hoc* pour la promotion ou la défense d'intérêts communs tels que le mouvement de protestation contre l'exploitation d'une mine d'uranium, ou encore une marche contre le racisme à Sept-Îles
- la préparation et la diffusion de documents écrits et audiovisuels préparés par des autochtones et des non-autochtones

La plupart de ces activités et initiatives existent déjà. Il s'agit de les multiplier pour atteindre une masse critique d'expérience de partage et de cohabitation. Il se fait déjà beaucoup de choses, plus que je ne croyais à l'origine, ce qui m'incite donc à être davantage optimiste pour l'avenir des relations entre Innus et non-Innus en Sagamie, alors que celui des relations entre deux groupes d'autochtones, Innus et Métis, m'apparaît plus problématique. C'est pourquoi, afin d'améliorer les relations entre Innus et Métis on peut aussi suggérer de commencer par des échanges de

participation à des fêtes, cérémonies et rituels autochtones. Un jour ou l'autre il faudra bien que les deux « communautés » se rapprochent plutôt que de se confronter.

De façon plus générale, étant donné que les connaissances qu'ont les non-autochtones des autochtones, de leur histoire, de leurs cultures et de leur situation juridique et politique sont des plus lacunaires, tel que signalé par Pierre Lepage (2009), d'énormes efforts d'information et de sensibilisation restent à faire non seulement en Sagamie et sur la Côte-Nord mais partout au Québec. Cette tâche nous interpelle tout autant qu'elle interpelle les leaders politiques et intellectuels de toutes les régions du Québec.

Notes

1. Même si de nos jours le terme « Ilnu » est employé par ceux qui étaient appelés autrefois Montagnais du Lac-Saint-Jean pour s'identifier, c'est celui d'Innu qui prévaudra tout au long de ce texte parce qu'il est le plus couramment utilisé par les membres de cette nation et dans les médias en général. Aussi, le régionyme Sagamie remplace la plupart du temps celui de Saguenay-Lac-Saint-Jean selon un usage reconnu par la Commission de toponymie du Québec (2006 : 601).
2. Il s'agit d'une collection de treize rapports de recherche, un pour chacune des communautés attikameks et innues, à l'exception de celle de Uashat mak Mani-Utenam, et d'un rapport synthèse pour chacune des deux nations, dont celui sur les Innus intitulé *Nitasinan* (Deschênes et Dominique 1983).

Ouvrages de référence

- ANONYME, 2002 : *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. s.é., s.l., (Approche commune).
- BOUCHARD, Russel, 2005 : *La communauté métisse de Chicoutimi : fondements historiques et culturels*. Chez l'auteur. ChiK8timitch, Saguenay.
- CHAREST, Paul, 2003 : *Du nomadisme à l'Approche commune : un projet social pour les Innus*. Mémoire présenté devant la Commission des institutions du Parlement du Québec, le 12 février 2003.
- , 2004 : « Qui a peur des Innus? Réflexions sur les débats au sujet du projet d'entente de principe entre les Innus de Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamites et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada ». *Anthropologie et Sociétés* 27(2) : 185-206.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC, 2006 : *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*. Les Publications du Québec, Québec.
- CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS, 1979 : « 'Nishastanan Nitasinan' (Notre terre nous l'aimons et nous y tenons). Revendications territoriales des bandes attikamèques et montagnaises adressées au ministre des Affaires indiennes et du Nord, Représentant du gouvernement du Canada ». *Recherches amérindiennes au Québec* IX(3) : 171-193.
- CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC, 2003 : *Mis-en-cause : Michel Morin, Journaliste, et Société Radio-Canada et RDI (Marie-Philippe*

Bouchard, rédactrice en chef, Nouvelles télévisées). No 2002-12-036, Montréal, 17 juin.

COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, 2007 : *La communauté métisse des Postes du Roy et de la Seigneurie de Mingan c. Procureure générale du Québec*. (Cause Corneau).

—, 2008 : *Tremblay c. Première Nation de Pessamit*, 7 avril 2008.

COUR SUPRÊME DU CANADA, 2003 : *Sa Majesté la Reine c. Steve Powley et Roddy Charles Powley*.

DAWSON, Nelson-Martin, 2011 : *Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais. Regards sur les sang-mêlés au Royaume du Saguenay*. Septentrion, Québec.

GÉLINAS, Claude, 2011 : *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Septentrion, Québec.

HUOT, Marie-France, 2004-2010 : *Revue de presse La Chaîne d'Alliance*. Québec : du vol. 11(16) au vol. 17(44).

KURTNESS, Manuel Kak'wa, 2009 : *Pachamama, cuisine des Premières Nations*. Boréal, Montréal.

LAVOIE, Michel, 2010 : *Le Domaine du roi, 1652-1859 : souveraineté, contrôle, mainmise, propriété, possession, exploitation*. Septentrion, Québec.

LEPAGE, Pierre, 2009 [2002] : *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Montréal.

LORD, Audrey, 2010 : *L'Approche commune : nouvelle Alliance innue-québécoise. La réaction au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Analyse des échanges dans les journaux (2000-2004)*. Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.

SIMARD, Jean-Jacques, 2003 : *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*. Septentrion, Québec.

VILLE DE SAGUENAY, 2003 : *Des droits ancestraux et du droit à l'égalité des chances. Mémoire présenté à la commission parlementaire des Institutions touchant l'entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. Janvier.

Textes de journaux cités

- BÉGIN, Stéphane, 2010 : « Cause du statut des Métis. Les autochtones de Mashteuiatsh pourront participer au débat ». *Le Quotidien*, 25 mars : 16.
- BERNIER, Yvon, 2004 : « Approche commune. Le processus est désormais irréversible ». *Le Quotidien*, 6 mai : 16.
- , 2004 : « "Nous on a réussi à s'entendre" – Gilbert Dominique ». *Le Quotidien*, 6 octobre : 10.
- , 2004 : « Rapprochement entre Blancs et Amérindiens. L'autochtonie anime Josée Gauthier ». *Le Quotidien*, 9 décembre : A-35.
- , 2005 : « Île René-Levasseur. Kurtness suit de près la dispute ». *Le Quotidien*, 16 février : 13.
- BLACKBURN, Roger, 2004 : « L'an un de l'approche commune ». *Le Quotidien*, 9 mai : A20.
- , 2005 : « Communautés métisses. Les gouvernements vont vers une étude ». *Le Progrès-Dimanche*, 24 avril : A12.
- , 2006 : « Les Métis y vont d'une deuxième action ». *Le Quotidien*, 15 mars : 7.
- BONNEAU, Jean-François, 2004 : « Le carrefour d'accueil Ilnu est inauguré ». *L'Étoile du Lac*, 13 novembre : 2.
- , 2005 : « "Le bon voisinage", l'objet d'interrogations ». *L'Étoile du Lac*, 9 avril : 6.

- BOUCHARD, Gérard, 2004 : « Approche commune. La région a rendez-vous avec l'Histoire, elle ne doit pas le rater! » *Le Quotidien*, 1^{er} mai : 30-31.
- BOUCHARD, Russel, 2005 : « Le sénateur Gill confond les uns et les autres ». *Le Quotidien*, 25 août : 9.
- , 2006 : « L'Approche commune dans son dernier droit ». *Le Quotidien*, 6 janvier : 10.
- CÔTÉ, Daniel, 2007 : « Exposition à l'Œuvre de l'autre. L'heureuse alliance de deux mondes ». *Le Quotidien*, 17 mars : 29.
- DELISLE, Catherine, 2004, « Élections fédérales. Russel Bouchard caresse le projet de se présenter ». *Le Quotidien*, 6 avril : 6.
- DESCHÊNES, Jean-Guy, et Richard DOMINIQUE, 1983 : *Nitasinan*. Rapport soumis au Conseil Attikamek-Montagnais dans le cadre du projet sur l'occupation et l'utilisation du territoire, Village-des-Hurons.
- GAGNON, Hélène, 2008 : « Les droits des Métis reconnus ». *L'Étoile du Lac*, 26 avril : 5.
- , 2009 : « Célébrez la fierté de deux peuples ». *L'Étoile du Lac*, 24 juin : 6.
- GAGNON, Mélyssa, 2004 : « Gilbert Dominique et André Harvey. Un tête-à-tête satisfaisant ». *Le Quotidien*, 6 avril : 6.
- , 2004 : « Vous attendiez le retour des oiseaux d'été. Rendez-vous au Musée amérindien de Mashteuiatsh ». *Le Progrès-Dimanche*, 2 mai : B13.
- , 2005 : « Roberval et Mashteuiatsh. Un comité conjoint renforce le partenariat ». *Le Progrès-Dimanche*, 17 juillet : 26.
- , 2005 : « Bien définir qui est Métis – Aurélien Gill ». *Le Progrès-Dimanche*, 21 août : A12.
- GAUTHIER, Alexandre, 2004 : « Mashteuiatsh tient son symposium des arts ». *L'Étoile du Lac*, 31 juillet : 8.
- GIRARD, Pascal, 2005 : « Les Métis répliquent à Aurélien Gill. "Un autochtone qui tire sur les autochtones" ». *Le Quotidien*, 24 août : 21.
- , 2006 : « Approche commune. L'historien craint une radicalisation ». *Le Quotidien*, 1^{er} novembre : 3.
- HALLIEZ, Isabelle, 2005 : « Découverte d'une culture millénaire. Innuatshs et fiers de l'être ». *Le Progrès-Dimanche*, 10 avril : B12.
- KENNEDY, Shirley, 2006 : « Dossier île René-Levasseur. Les Métis de la Boréale dans la bataille juridique ». *Journal Haute Côte-Nord-Ouest*, 3 mars : 2.
- , 2007 : « Sacré-Cœur veut faire reconnaître l'existence d'une communauté métisse sur son territoire ». *Journal Haute Côte-Nord Ouest*, 9 février : 7.
- LABRIE, Isabelle, 2010 : « Propos du Regroupement RLTP des locataires des terres publiques. La CRÉ prend la défense des autochtones ». *Le Progrès-Dimanche*, 14 mars : 19.
- LANGLAIS, Jean-Philippe, 2009 : « Le sport unit ». *Le Nord-Est*, 18 mars : 15.
- LEMELIN, Serge, 2008 : « Approche commune. Quatre communautés innues et Québec contre les Métis ». *Le Quotidien*, 5 février : 13.
- LE QUOTIDIEN, 2004 : « Approche commune. La région a rendez-vous avec l'histoire ». 1^{er} mai : 32.
- , 2006 : « Trop de pouvoirs aux Innus ». 22 novembre : page titre
- , 2007 : « Une communauté "immature et manipulatrice" ». 17 février : page titre.
- , 2009 : « Voyage au cœur du Nitassinan. Loin des tentations. Seul un retour aux traditions sauvera les jeunes de Mashteuiatsh ». 7 janvier : page titre.
- LÉVESQUE, Laura, 2009 : « Négociations avec le gouvernement du Québec. L'échéancier déçoit le chef Dominique ». *Le Quotidien*, 8 avril : 12.
- , 2009 : « Pow wow à Mashteuiatsh. Un rendez-vous à ne pas manquer ». *Le Progrès-Dimanche*, 19 juillet : 18.
- , 2009 : « Négociations avec Québec et Ottawa. La facture de Mashteuiatsh : 13 M \$ ». *Le Quotidien*, 17 novembre : 6.
- , 2009 : « Site de transmission culturelle ilnu de Mashteuiatsh. Le Conseil des Montagnais donne le coup d'envoi ». *Le Quotidien*, 3 décembre : 19.
- , 2010 : « Réserve faunique Ashuapmushuan. La gestion confiée aux Innus ». *Le Quotidien*, 6 janvier : 10.
- MIGNEAULT, Daniel, 2007 : « Commentaire : Un nouveau partenariat ». *L'Étoile du Lac*, 18 août : 6.
- , 2008 : « L'innovation à petite échelle. L'éducation devient un acteur incontournable ». *L'Étoile du Lac*, 19 janvier : 8.
- , 2008 : « Les échanges s'intensifient entre les Blancs et les autochtones ». *L'Étoile du Lac*, 26 avril : 10.
- NÉRON, Carol, 2005 : « Éditorial. Une inquiétude palpable et justifiée chez les Blancs ». *Le Quotidien*, 7 avril : 8.
- , 2006 : « Éditorial : Autochtones et Métis : vivement une entente ». *Le Quotidien*, 20 septembre : 8.
- , 2009 : « Éditorial : Une idée de génie! » *Le Quotidien*, 6 novembre : 10.
- , 2009 : « Éditorial : L'approche légale... » *Le Quotidien*, 18 novembre : 10.
- PARADIS, Steeve, 2010 : « Des Innus quittent la négociation ». *Le Soleil*, 9 octobre : 54.
- PARENT, Marie-Claude, 2005 : « Démo-forêt 200. Un thème pour unir deux peuples ». *Le Progrès-Dimanche*, 10 février : 20.
- PAUL, Alain, du 25-04-2004 au 27-01-2008 : Chroniques de Mashteuiatsh. *Le Progrès-Dimanche* : 29 textes.
- POTVIN, Louis, 2006 : « Sur les traces des Pekuakamiulnuatsh ». Tradition et culture montagnaises sur la toile ». *Le Quotidien*, 3 mai : 27.
- , 2006 : « Forum socio-économique des Premières Nations? "Les gouvernements doivent s'engager" - Gilbert Dominique ». *Le Quotidien*, 26 octobre : 2.
- , 2009 : « La vie d'un porteur du XXI^e siècle. Pour gagner 2000 \$ avec la trappe il faut travailler fort et marcher de longues heures en forêt ». *Le Quotidien*, 7 janvier : 12.
- , 2009 : « Un pied dans la tradition et un dans la modernité ». *Le Quotidien*, 8 janvier : 12.
- , 2009 : « Manuel Kak'wa Kurtness sort un livre de recettes. Pachamama : Goûter 11 nations autochtones ». *Le Progrès-Dimanche*, 1^{er} novembre : 31.
- RAINVILLE, Andrée, 2008 : « Peuples frères, cultures amies ». *Le Quotidien*, 11 octobre : 29.
- RAINVILLE, Patricia, 2009 : « Quatre municipalités adoptent des résolutions. Nouvelles reconnaissances des Métis ». *Le Progrès-Dimanche*, 1^{er} novembre : 15.
- ST-GELAIS, François, 2006 : « Reconnaissance de leur statut officiel. Les Métis empruntent la voie juridique ». *Le Quotidien*, 2 mars : 13.

—, 2008 : « Approche commune. La MRC du Fjord profère des menaces ». *Le Quotidien*, 3 juin : 2.

ST-HILAIRE, Marc, 2004 : « Partenaires en affaires. Les Innus veulent traiter de liens ». *Le Quotidien*, 7 octobre : 10.

—, 2005 : « Négociations avec les Innus. "Frustrations accumulées", dit Bouchard ». *Le Quotidien*, 21 janvier : 13.

—, 2007 : « Le chef des Montagnais déçu. Une stratégie douteuse ». *Le Quotidien*, 17 février : 2.

—, 2008 : « Regroupement des locataires des terres publiques. L'Approche commune inquiète toujours ». *Le Quotidien*, 12 février : 3.

SAVARD, Joëlle, 2005 : « Musée amérindien. Les œuvres valent le détour ». *Le Progrès-Dimanche*, 18 décembre : B15.

TREMBLAY, Louis, 2006 : « Commentaire : L'existence des Métis doit être démontrée ». *Le Quotidien*, 27 mars : 10.

—, 2007 : « Visite du chef Dominique. Un rapprochement Saguenay-Mashteuiatsh ». *Le Quotidien*, 28 octobre : 9.

—, 2008 : « Pas question d'aller en appel ». *Le Quotidien*, 12 avril : 18.

—, 2008 : « Reconnaissance juridique. Les Métis abandonnent la cause ». *Le Quotidien*, 5 juin : 12.

VILLENEUVE, Denis, 2005 : « Plus de 40 000 descendants vivraient ». *Le Progrès-Dimanche*, 13 mars : A12.

Mario Curasi

Pandeoro

Techniques mixtes sur
papier Canson, 2012
110 x 300 cm

